

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 76 (1967)
Heft: 2

Artikel: Vingt-trois ans d'école mixte
Autor: Wavre, Françoise
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682967>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vingt-trois ans d'école mixte

Françoise Wavre, directrice de l'Ecole d'infirmières et infirmiers de l'Hôpital cantonal de Lausanne

180 élèves, parmi lesquels 17 jeunes gens! Et nous faisons l'expérience d'une école mixte depuis 1943... Contrairement à ce qu'on pourrait croire, il n'y a pas de difficultés majeures à former dans une même école des élèves-infirmières et des élèves-infirmiers. Cela donne à l'esprit d'une classe une note de franche camaraderie très sympathique et positive. A la direction de l'école d'en surveiller les limites. Elle s'assurera également qu'il y ait au moins trois garçons par classe et exigera que tous les locaux d'habitation et de loisirs soient séparés.

La Croix-Rouge exige que les élèves-infirmiers et les élèves-infirmières suivent exactement la même formation; les cours théoriques sont identiques et les stages chez les malades également. Seul le stage en maternité demandé aux jeunes filles est remplacé par un stage en urologie pour les jeunes gens.

Pourtant, dans notre école, les élèves-infirmiers se préparent à leur futur rôle de père en faisant également un stage en pédiatrie! L'infirmier obtient donc un diplôme reconnu par la Croix-Rouge et il peut prétendre au même travail que l'infirmière.

La tradition, la nature du travail, les débouchés et les conditions sociales font que la proportion d'hommes qui adhère à cette profession reste petite. De plus, la sélection des candidats doit être faite d'une façon encore plus minutieuse que pour les jeunes filles. Les raisons en sont les suivantes:

Le candidat-élève doit remplir les mêmes conditions que la candidate, c'est-à-dire posséder un caractère, des qualités de cœur, une intelligence propres à cette activité, dextérité et douceur manuelles; en plus, ce jeune homme doit rester un homme.

Il est primordial que le candidat choisisse cette profession parce qu'il a une motivation très précise. En aucun cas, l'école ne doit accepter un jeune homme indécis, mal mûr, affichant des idées altruistes ou que la famille ou une institution chercherait à « caser ». Pour éliminer ce

genre de candidats, nous exigeons de lui, après qu'il aura réussi l'examen d'entrée obligatoire, un stage d'aide-infirmier de 3 à 6 mois dans un service de l'Hôpital où travaillent des élèves. L'Ecole peut ainsi l'observer et voir si son comportement, son assimilation à l'équipe de travail sont compatibles avec la profession. Ce n'est que lorsque ce stage est concluant que le candidat est accepté d'une façon définitive à l'Ecole. Le futur élève doit être très bien informé des possibilités, des limites, des avantages et surtout des inconvénients de la profession. Il faut que le candidat réalise que:

— *les horaires et la durée du travail ne seront jamais ceux d'un employé de bureau ou de banque (vie de famille moins régulière)*

— il rencontrera en exerçant sa profession, toute une catégorie d'employés souvent beaucoup mieux rétribués que lui et dont les heures de travail et les responsabilités sont moins nombreuses

— *il sera très souvent supervisé et commandé par des femmes.*

Pour toutes ces raisons, le jeune homme qui choisit cette profession doit être assez mûr pour pouvoir mesurer toute la portée de son choix. Dans le cadre de notre école, et durant ces 15 dernières années, les meilleurs éléments furent presque toujours ceux qui avaient déjà une profession et qui n'ont pas hésité à changer d'orientation, sachant qu'ils y perdraient au point de vue matériel mais, qu'en revanche, la profession d'infirmier répondrait mieux à leurs aspirations morales et à leur caractère.

Il vous paraît peut-être que nous sommes très sévères lors de la sélection des jeunes gens. Mais il est bon de se souvenir que l'infirmier diplômé reste dans la profession (presque) jusqu'à l'âge de la retraite, tandis que l'infirmière a une durée moyenne d'activité professionnelle de huit ans.

L'infirmier n'est donc pas uniquement l'aide en salle d'opération ou le manœuvre attaché à des tâches très spécifiques qu'il accomplit par routine avec plus ou moins de compétence. L'infirmier diplômé doit être considéré au même titre que l'infirmière diplômée. Il peut assumer toutes les responsabilités exigées d'un personnel soignant qualifié et dans notre pays l'infirmier est responsable de tous les soins prodigués aux hommes dans une salle de malades.

Les débouchés sont, dans notre pays, moins nombreux pour les infirmiers que pour les infirmières puisque tous les secteurs touchant à la santé publique leur sont encore fermés. En revanche, le personnel infirmier est d'un apport très intéressant pour les services hospitaliers parce qu'il est plus stable que le personnel féminin. Cet avantage reste valable dans la mesure où l'infirmier a une personnalité assez forte et une ouverture d'esprit suffisante pour ne pas tomber dans la routine professionnelle. Il doit être capable d'évoluer et de profiter du perfectionnement qui lui est offert en cours d'emploi, sinon il devient un poids pour les services et un obstacle au développement et à l'amélioration des soins aux malades. Notre expérience prouve que rares sont les infirmiers qui restent dans les salles de malades. Très vite, ils cherchent des occupations particulières sans doute parce que ce travail reste avant tout une activité convenant mieux au caractère, à la tournure d'esprit d'une femme. D'autre part, les horaires et les salaires sont plus intéressants dans d'autres secteurs de la profession. Ce n'est donc que dans une faible proportion que les infirmiers comblent la pénurie de personnel en salle de malades. L'infirmier trouve sa place dans des salles d'examens et de traitements, dans des services spéciaux où le travail technique l'attire plus particulièrement.

On pourrait certainement faire une place plus grande à l'infirmier comme instrumentiste en salle d'opération



Photo E.-B. Holzapfel

(cela calmerait peut-être certaines tensions). Pour ceux qui ont des qualités d'organisateur, ils peuvent remplir avec succès les postes d'infirmier-chef et des moniteurs peuvent se recruter parmi ceux qui ont des qualités de pédagogue. En ce qui concerne l'infirmier anesthésiste, je laisse le soin aux médecins et aux admi-

nistrateurs de trancher le problème de cette spécialisation.

La profession d'infirmier a toute sa raison d'être pour des missions momentanées à l'étranger, organisées par des institutions internationales, pour des postes fixes dans des pays en voie de développement ou encore comme missionnaire.

En résumé, il apparaît que la profession d'infirmier est extrêmement utile et valable dans des domaines bien déterminés; mais pour des raisons psychologiques, sociales, de caractère et d'aptitudes propres aux femmes, elle restera toujours une profession avant tout féminine.